



**PRÉFET
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**8 000 €
D'AIDE À L'EMBAUCHE
POUR STÉPHANE**

GAGNANT

**UN PREMIER CONTRAT
POUR LOUIS**

**Aujourd'hui, en Haute-Vienne
plus de 2 290 jeunes ont bénéficié du plan France Relance.**

Chiffres au 30/02/2020 pour les aides directes à l'embauche du plan France Relance (Source DARES) - Agence The Kub.



DÉCOUVREZ LEURS HISTOIRES SUR
#1JEUNE1SOLUTION

DOSSIER DE PRESSE

Un jeune une solution en Haute-Vienne

Chiffres clés en Haute-Vienne

Les mesures en faveur de l'emploi

A chacun sa solution : 9 jeunes haut-viennois témoignent

Contact presse

Préfecture de la Haute-Vienne

Bureau de la communication interministérielle

05 55 44 17 50/1756/1757

pref-communication@haute-vienne.gouv.fr

Un jeune une solution en Haute-Vienne

Depuis le lancement du plan « 1 jeune, 1 solution », plus d'un million de jeunes de moins de 26 ans ont été recrutés en CDI ou en CDD de plus de 3 mois entre août et novembre 2020, soit presque autant qu'en 2019, malgré la crise sanitaire. Ces résultats ont été atteints grâce à la mobilisation conjointe du Gouvernement, des partenaires sociaux, des entreprises et des acteurs locaux.

L'ambition est simple : apporter une solution à chaque jeune et soutenir les entreprises qui font confiance à notre jeunesse en misant sur leurs talents.

En Haute-Vienne, 1416 entreprises et 2290 jeunes ont bénéficié des mesures emploi du plan un jeune une solution.

Afin de dresser un premier bilan de ce plan, Seymour MORSY a reçu en préfecture 9 jeunes pour échanger avec eux sur leur trajectoire de recherche d'emploi ou de formation, leur situation professionnelle et leurs projets. Puis, il s'est déplacé au sein de trois entreprises Arqus à Limoges, l'ébénisterie André Jacques Morterol et le garage Patrick Trepied à Saint-Paul pour rencontrer des entrepreneurs ayant recruté des jeunes.

Lancé le 23 juillet 2020, le plan #1jeune1solution vise à :

- **Garantir à chaque jeune une solution concrète** pour faciliter leur entrée dans la vie professionnelle, en les orientant et en les formant vers les secteurs et les métiers d'avenir ;
- **Préserver l'emploi et les compétences** au travers des dispositifs d'activité partielle ;
- **Développer les compétences par la formation professionnelle** pour garder, trouver ou retrouver un emploi, et orienter les formations vers les métiers d'avenir.

3 axes de travail :

- 🕒 Encourager les entreprises à embaucher
- 🕒 Augmenter les formations et orienter les jeunes vers les métiers d'avenir
- 🕒 Accompagner plus particulièrement les jeunes éloignés de l'emploi en construisant 300 000 parcours d'insertion sur mesure

La prime de 4000 euros pour l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans en CDD de plus de trois mois ou en CDI et les 5000 ou 8000 euros d'aides pour un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation seront étendus au-delà de janvier 2021 afin de continuer à soutenir les recrutements.

Un numéro vert « 1jeune1solution » mis en place au 1er février : 08 01 01 08 08

Il s'adressera aux jeunes (16-25 ans, voire jusqu'à 30 ans) et à leurs proches (parents...). Il a pour mission de les informer et de les conseiller sur les mesures les plus adaptées du plan jeune et/ou de les orienter vers le bon interlocuteur pour un accompagnement (Pôle Emploi, missions locales...).

Cette plateforme d'appel sera gérée par Pôle emploi.

Une plateforme unique : 1jeune1solution.gouv.fr

Plan un jeune une solution Chiffres clés en Haute-Vienne

(National) Plan de **6,5 milliards d'euros** mobilisés dans le plan 1jeune1solution
(National) **750 000 jeunes** entrés sur le marché du travail à la rentrée 2020

Marché de l'emploi en Haute-Vienne

Au 31 décembre 2020 le nombre de jeunes de moins de 26 ans demandeurs d'emplois (Catégorie ABC) est de 5 233. Ils représentent 18,3% de l'ensemble des demandeurs d'emploi. La **hausse sur un an du chômage des 18-26 ans (+4,3%)** est **significativement plus marquée** que la hausse concernant l'ensemble des demandeurs d'emplois (+2.6%).

En Haute-Vienne, **au sein des jeunes, la hausse est plus marquée pour les jeunes diplômés** (niveau supérieur au Bac): + 16.3% que pour les demandeurs d'emploi de niveau BAC (+3.6%). De façon assez surprenante le taux de chômage des peu ou pas formés est en baisse (-3.5%), tout comme les niveaux CAP/BEP (-2.1%)

En Haute-Vienne, 688 jeunes demandeurs d'emploi résident dans un quartier prioritaire de la Politique de la ville (QPV), soit **13% des jeunes demandeurs d'emploi en QPV**.

En Haute-Vienne, depuis son lancement le plan 1jeune1 solution en Haute-Vienne au 26-12-2020 c'est :

- Garantie Jeunes (entrées) : 553
- Parcours Emploi compétences (Nombre de jeunes recrutés) : 56
- Contrat Emploi jeunes (Nombre de jeunes recrutés) : 8
- Aide à l'apprentissage (nombre de dossiers déposés) : 975
- Aide au contrat de professionnalisation (nombre de dossiers déposés) : 111
- Aide à l'embauche des jeunes (nombre de contrats reçus): 1 204

- 536 volontaires étaient en mission de service civique en juillet 2020
- 412 contrats ont été signés pour des missions en Haute-Vienne, entre le 1er juillet 2020 et février 2021.



Les mesures en faveur de l'emploi

Un coup de pouce pour accélérer l'embauche des jeunes et pour favoriser l'apprentissage et les contrats de professionnalisation

	PUBLICS	MONTANT DE L'AIDE ET DUREE	CHARGES SOCIALES	PERIMETRE D'APPLICATION	DATE LIMITE D'APPLICATION	ORGANISME A CONTACTER	AIDE CUMULABLE (OUI/NON)	RESTE À CHARGE POUR L'EMPLOYEUR (ENTREPRISE/ASSO)
AIDE À L'EMBAUCHE JEUNES-26 ans (décret n°2020-082 du 5 août 2020)	jeunes -26 ans	4 000 €/salarié (proratization en fonction de la durée du contrat et du temps de travail)		<ul style="list-style-type: none"> secteurs marchands et non marchands jusqu'à 25 ans révolus CDI ou en CDD de 3 mois minimum salaires inférieurs ou égaux à 2 fois le SMIC entreprises à jour de leurs cotisations pas de licenciement économique depuis 1/31/20 établissements : Établissements publics et SEM 	31 mars 2021	à compter du 1 ^{er} octobre 2020 demande en ligne sur le site de l'Agence de Service de Paiement (ASP)	NON avec d'autres aides liées à l'insertion et au retour à l'emploi pour le même salarié	Le reste à charge pour l'entreprise, par rapport au coût annuel superbrut d'un salarié au SMIC (19 500€), est de 79 % (15 500 €)
AIDE À L'EMBAUCHE APPRENTIS	<ul style="list-style-type: none"> tous les apprentis formations concernées : du CAP au master 	-5000 € pour les moins de 18 ans, -8000 € pour les 18 ans et plus, -pour la première année de contrat	Exonération des cotisations sociales variables selon la taille de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> secteurs privé marchand et non marchand et secteur public industriel et commercial conditions pour les entreprises de 250 salariés et + : <ul style="list-style-type: none"> - employer 5% d'alternants d'ici au 31/12/21 -ou employer 3% d'alternants au 31/12/21 et progression de 10% par rapport à 2020 	31 mars 2021	Agence de Services et de paiements (assistance utilisateur téléphonique dédiée)	OUI, dans la limite des conditions d'éligibilité des autres dispositifs	L'aide couvre 100 % du salaire d'un apprenti de moins de 21 ans (RAC : 0%), 80 % d'un apprenti entre 21 et 25 ans révolus (RAC : 20 %), et près de 45 % du salaire d'un apprenti âgé de 26 ans ou plus (RAC : 55 %).

	PUBLICS	MONTANT DE L'AIDE ET DUREE	CHARGES SOCIALES	PERIMETRE D'APPLICATION	DATE LIMITE D'APPLICATION	ORGANISME A CONTACTER	AIDE CUMULABLE (OUI/NON)	RESTE À CHARGE POUR L'EMPLOYEUR (ENTREPRISE/ASSO)						
AIDE À L'EMBAUCHE CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION	<ul style="list-style-type: none"> jeunes -30ans formations concernées : diplôme ou un titre jusqu'au master ou certificat de qualification professionnelle ou contrats expérimentaux (article 28 LCAP) 	<table border="1"> <tr> <td>année</td> <td>-18ans</td> <td>+18ans</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>5000€</td> <td>8000€</td> </tr> </table> <p>Non cumulable avec l'aide à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans.</p>	année	-18ans	+18ans	1	5000€	8000€		<ul style="list-style-type: none"> secteurs privé marchand et non marchand et secteur public industriel et commercial conditions pour les entreprises de 250 salariés et + : <ul style="list-style-type: none"> - employer 5% d'alternants d'ici au 31/12/21 -ou employer 3% d'alternants au 31/12/21 et progression de 10% par rapport à 2020 	31 mars 2021	Agence de Services et de paiements (assistance utilisateur téléphonique dédiée)	OUI, à l'exception de l'aide à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans et dans la limite des conditions d'éligibilité des autres dispositifs	L'aide couvre la moitié de la rémunération du salarié de moins de 18 ans (RAC : 50 %), 55 % de la rémunération des salariés de 18 à 20 ans révolus (RAC : 35 %), et la moitié de la rémunération des salariés de 21 à 30 ans (RAC : 50 %)
année	-18ans	+18ans												
1	5000€	8000€												
AIDE À L'EMBAUCHE TRAVAILLEURS HANDICAPÉS (TH)	<ul style="list-style-type: none"> sans condition d'âge personne reconnue travailleur handicapé (RQTH) 	4 000 €/salarié (proratization en fonction de la durée du contrat et du temps de travail) L'aide est cumulable avec l'offre de services et les aides financières de l'AGEFIPH		<ul style="list-style-type: none"> personnes en situation de handicap ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé secteurs marchands et non marchands CDI ou CDD de 3 mois minimums salaires inférieurs ou égaux à 2 fois le SMIC 	31 mars 2021	À compter du 1 ^{er} octobre 2020 demande en ligne sur le site de l'Agence de Service de Paiement (ASP)	NON : avec d'autres aides liées à l'insertion et au retour à l'emploi pour le même salarié	Le reste à charge pour l'entreprise, par rapport au coût annuel superbrut d'un salarié au SMIC (19 500€), est de 79 % (15 500 €)						

	PUBLICS	MONTANT DE L'AIDE ET DUREE	CHARGES SOCIALES	PERIMETRE D'APPLICATION	DATE LIMITE D'APPLICATION	ORGANISME A CONTACTER	AIDE CUMULABLE (OUI/NON)	RESTE À CHARGE POUR L'EMPLOYEUR (ENTREPRISE/ASSO)
AIDE À L'EMBAUCHE EMPLOIS FRANCS +	Sans condition d'âge résidant dans un QPV demandeurs d'emploi ou adhérent à un contrat de sécurisation professionnelle, ou jeune suivi par une mission locale	CDI : 15 000€/3ans (soit 5 000€/an) Pour les mois de 26 ans, 7 000 € / an la première année pour les contrats conclus entre le 15 octobre 2020 et le 31 janvier 2021 (décret en cours de publication) CDD +6mois : 5 000€/2ans (soit 2 500€/an) Pour les mois de 26 ans, 5 500 € / an la première année pour les contrats conclus entre le 15 octobre 2020 et le 31 janvier 2021 (décret en cours de publication) Proratization en fonction de la durée du contrat et du temps de travail Cumulable avec l'aide au contrat de professionnalisation		<ul style="list-style-type: none"> secteurs marchands et non marchands CDI ou CDD de 6 mois et + Pas de licenciement économique sur le poste proposé dans les 6 mois précédents Le salarié n'a pas appartenu aux effectifs dans les 6 mois précédents l'embauche Le salarié est maintenu dans les effectifs pendant au moins 6 mois Entreprises à jour de leurs cotisations sociales		PÔLE EMPLOI	NON avec d'autres aides liées à l'insertion et au retour à l'emploi pour le même salarié	Le reste à charge pour l'employeur, par rapport au coût annuel super brut d'un salarié au SMIC (19 500€), est de 64% pour un CDI la première année (12 500 €), et 72 % pour un CDD (14 000€)
AIDE À L'EMBAUCHE VOLONTARIAT TERRITORIAL EN ENTREPRISE « VERT » (VTE)	Jeunes talents qualifiés et jeunes diplômés depuis - 2 ans (BAC+2 à BAC+5)	4 000 €/salarié Cumulable avec l'aide à l'embauche (soit potentiellement jusqu'à 8 000 €)		<ul style="list-style-type: none"> TPE - PME - ETI métiers de transformation écologique des modèles économiques 	Décret en cours de rédaction	BPI France (dépôt des offres en ligne)		

	PUBLICS	MONTANT DE L'AIDE ET DUREE	CHARGES SOCIALES	PERIMETRE D'APPLICATION	DATE LIMITE D'APPLICATION	ORGANISME A CONTACTER	AIDE CUMULABLE (OUI/NON)	RESTE À CHARGE POUR L'EMPLOYEUR (ENTREPRISE/ASSO)
AIDE À L'EMBAUCHE CIE JEUNES	<ul style="list-style-type: none"> Jeunes -26 ans éloignés de l'emploi Jeunes -30 ans reconnus travailleurs handicapés 	Aide de 5 830€ selon les paramètres prévus dans la circulaire : taux de prise en charge fixe de 47%, durée du contrat de 9 mois, durée hebdomadaire de 30h. Aide 8 682,5 € pour un contrat de 35h sur 12 mois		<ul style="list-style-type: none"> secteur marchand CDI ou CDD de 6 mois minimum renouvelables dans la limite de 24 mois Pas de licenciement économique sur le poste proposé dans les 6 mois précédents employeur à jour de leurs cotisations le périmètre d'application peut être modulé dans les arrêtés préfectoraux selon les priorités territoriales identifiées. 		Pôle emploi Mission Locale Chéops	NON avec d'autres aides liées à l'insertion et au retour à l'emploi pour le même salarié	Le reste à charge pour l'employeur, par rapport au coût annuel super brut d'un salarié au SMIC (19 500€), est de 55% (10 800 €)
AIDE À L'EMBAUCHE PARCOURS EMPLOI COMPETENCES JEUNES	<ul style="list-style-type: none"> Jeunes -26 ans éloignés de l'emploi Jeunes -30 ans reconnus travailleurs handicapés 	Aide de 6 522€ selon les paramètres prévus dans la circulaire : taux de prise en charge fixe de 65%, durée du contrat de 11 mois, durée hebdomadaire de 20h Aide de 12 008 € pour un contrat de 35h sur 12 mois		<ul style="list-style-type: none"> secteur non-marchand CDI ou CDD de 6 mois minimum renouvelables dans la limite de 24 mois Pas de licenciement économique sur le poste proposé dans les 6 mois précédents employeur à jour de leurs cotisations le périmètre d'application peut être modulé dans les arrêtés préfectoraux selon les priorités territoriales identifiées. 		Pôle emploi Mission Locale Chéops	NON avec d'autres aides liées à l'insertion et au retour à l'emploi pour le même salarié	Le reste à charge pour l'employeur, par rapport au coût annuel super brut d'un salarié au SMIC (19 500€), est de 39% (7 500 €)

	PUBLICS	MONTANT DE L'AIDE ET DUREE	CHARGES SOCIALES	PERIMETRE D'APPLICATION	DATE LIMITE D'APPLICATION	ORGANISME A CONTACTER	AIDE CUMULABLE (OUI/NON)	RESTE À CHARGE POUR L'EMPLOYEUR (ENTREPRISE/ASSO)
AIDE À L'EMBAUCHE APPRENTIS	L'aide s'adresse : <ul style="list-style-type: none"> aux employeurs de moins de 250 salariés ; qui concluent un contrat en apprentissage à compter du 1er janvier 2019 ; pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle de niveau inférieur ou égal au bac (bac+2 en outre-mer). 	<ul style="list-style-type: none"> 4 125 € maximum pour la 1^{ère} année d'exécution du contrat 2 000 € maximum pour la 2^{ème} année d'exécution du contrat 1 200 € maximum pour la 3^{ème} année d'exécution du contrat 		employeurs de moins de 250 salariés	contrats en apprentissage conclus à compter du 1er janvier 2019. Attention : l'aide unique est suspendue pour les contrats bénéficiant de l'aide exceptionnelle à l'apprentissage	ASP	OUI, dans la limite des conditions d'éligibilité des autres dispositifs	L'aide couvre jusqu'à 83 % du salaire d'un apprenti la 1 ^{ère} année de contrat, jusqu'à 40 % du salaire de l'apprenti la 2 ^{ème} année de contrat et jusqu'à 24 % du salaire de l'apprenti la 3 ^{ème} année de contrat.
AIDE À L'EMBAUCHE CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION	<ul style="list-style-type: none"> Une aide de Pôle emploi pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de plus de 26 ans. Une aide de l'État versée par Pôle emploi pour l'embauche d'une personne en contrat de professionnalisation de plus de 45 ans. 	<ul style="list-style-type: none"> 2000 euros pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de plus de 26 ans. 2000 euros pour l'embauche d'une personne de plus de 45 ans. 	Les rémunérations des salariés en contrat de professionnalisation on bénéficient de la réduction générale renforcée dès le 1er janvier 2019.	Tout employeur pouvant avoir recours au contrat de professionnalisation	Aucune	Pôle emploi	Les deux aides sont cumulables	L'aide couvre 11 % du salaire des salariés recrutés en contrat de pro et concernés par ces aides.

Mesures spécifique au situation de handicap

LES AIDES À L'EMBAUCHE

Aide à la mobilisation des employeurs pour l'embauche des travailleurs handicapés (AMEETH) :
Montant de 4000 € pour l'embauche d'un travailleur handicapé :

- 🕒 CDI ou CDD d'au moins 3 mois
- 🕒 Sans condition d'âge
- 🕒 Embauche avant le 30 juin 2021

Mesures jeunes : extension jusqu'à 30 ans du bénéfice des aides pour les personnes en situation de handicap :

- 🕒 PEC jeunes : prise en charge à 65% pour le secteur non marchand
- 🕒 CIE jeunes : prise en charge à 47% pour le secteur marchand

APPRENTISSAGE

Aide exceptionnelle à l'embauche d'un apprenti en situation de handicap (secteur privé) :

- 🕒 Etat : 5000 à 8000 €, sans limite d'âge
- 🕒 Agefiph : 1000 à 4000 €, selon la durée du contrat

Soit un total maximum de 12 000 € pour l'embauche d'un apprenti en situation de handicap.

Apprentissage secteur public (Fiphfp) :

- 🕒 Prise en charge à 80% de la rémunération brute et des charges patronales
- 🕒 Prise en charge du coût de la formation dans la limite de 10 000 €
- 🕒 Aide de 1600 € si embauche à l'issue de l'apprentissage

PROFESSIONNALISATION

Aide exceptionnelle à l'embauche en contrat de professionnalisation d'une personne en situation de handicap (secteur privé) :

- 🕒 Etat : 5000 à 8000 €, avec un âge limite de 30 ans.
- 🕒 Agefiph : 1500 à 5000 €, selon la durée du contrat

Soit un total maximum de 13 000 € pour l'embauche d'une personne en situation de handicap en contrat de professionnalisation.

AUTRES MESURES DE SOUTIEN DE L'AGEFIPH (non exhaustif)

- 🕒 Aide à l'accueil, à l'intégration et à l'évolution professionnelle : 3000 € maximum
- 🕒 Aide exceptionnelle à la mise en place du télétravail : 1000 € maximum
- 🕒 Aide équipement pour les formations : 500 €
- 🕒 Aide aux déplacements : 100 € maximum par jour
- 🕒 Aide soutien à l'exploitation : Aide financière d'un montant de 1500 € pour les entrepreneurs en situation de handicap

ACCOMPAGNEMENT

Accompagnement de veille des Cap emploi

Action des Cap emploi auprès des entreprises et des salariés récemment embauchés ou maintenus afin de s'assurer de la sécurisation des parcours. Mise en place au cas par cas de mesures de compensation du handicap adaptées à la situation de crise sanitaire.

Financement de l'action par l'Agefiph.

Des missions d'utilité sociale pour des jeunes en quête de sens

Des missions de services civiques supplémentaires sont mises en place pour permettre à des jeunes de s'engager dans des associations. Le Service Civique peut apporter une première expérience à des jeunes qui souhaitent s'engager dans la société.

Le Service Civique est un engagement volontaire de 6 à 12 mois au service de l'intérêt général, indemnisé et ouvert à tous les jeunes sans condition de diplôme.

De quoi s'agit-il ?

Le Service Civique est un engagement volontaire des jeunes pour l'intérêt général, d'une durée de 6 à 12 mois et au moins 24 heures par semaine. Le volontaire est indemnisé à hauteur d'au moins **580 € nets par mois** et sa mission peut s'effectuer en France ou à l'étranger.

Auprès d'une association, d'une collectivité territoriale, d'une administration de l'État ou encore d'un établissement public, le jeune volontaire réalise une mission répondant aux besoins de la population et des territoires dans l'un des 9 domaines prioritaires pour la Nation suivants : éducation, solidarité, sport, culture et loisirs, environnement, santé, mémoire et citoyenneté, intervention d'urgence, développement international et action humanitaire.

Qui peut en bénéficier ?

- Tous les jeunes de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour ceux qui sont situation de handicap, sans condition de diplôme. La motivation du futur volontaire prévaut sur le diplôme ou les expériences passées. L'objectif du Service Civique est de proposer un cadre d'engagement citoyen dans lequel le jeune peut gagner en confiance et en compétences, tout en préparant son avenir éducatif et professionnel. Au total, près de 460 000 jeunes se sont déjà engagés en Service Civique depuis 10 ans.
- Un engagement de Service Civique n'est pas incompatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel.

Comment en bénéficier ?

- Vous pouvez postuler en ligne sur le site www.service-civique.gouv.fr en vous créant un compte. Vous aurez la possibilité de choisir entre plusieurs milliers de missions, réparties en fonction de leur localisation et de leur domaine d'intervention.
- Vous pouvez aussi vous adresser à votre Mission Locale ou au réseau Information Jeunesse pour trouver une mission de Service Civique près de chez vous.
- Vous pouvez enfin consulter directement le site internet des organismes d'accueil.

Calendrier de mise en œuvre

Dès maintenant : des missions de Service Civique sont offertes pendant toute l'année, en général plusieurs semaines ou mois avant leur date de début, en France métropolitaine, dans les outre-mer et à l'étranger.

Liens utiles et contacts

- [Le Site internet de l'Agence du Service Civique](#)
- [La Foire aux questions des volontaires](#)
- Contactez l'Agence du Service Civique : **09 74 48 18 40** (non surtaxé), du lundi au vendredi de 9h à 18h.

A chacun sa solution 9 jeunes hauts-viennois témoins

Bastien

Bastien est accompagné par la mission locale rurale depuis le mois de novembre, il a été orienté vers cette structure par l'assistante sociale de secteur. Bastien vit à Aix-sur-Vienne depuis le mois d'août dernier. Originaire de Corrèze, il a stoppé sa scolarité depuis juin 2020 (1ère année de licence Psychologie). Bastien **souhaiterait intégrer la formation d'infirmier**, il n'a pas été retenu lors de son dernier positionnement (PARCOURS SUP). Sans ressources et sans réseau sur le département, il a intégré le 8 décembre 2020 le dispositif **Garantie Jeunes** tout en se mobilisant activement sur sa recherche d'emploi (positionnement offres PEC) afin de sécuriser ses démarches. Sa candidature a été retenue à l'Ehpad de Châlus et **a commencé un contrat PEC temps plein** le du 14/12/20 au 12/12/21 au service soins de l'EPHAD.

Célia

Âgée de 18 ans, Célia habite dans le quartier prioritaire du Val de L'Aurence à Limoges. Elle a fait une première année en apprentissage de vente en boulangerie et a travaillé quelques mois pour une entreprise de vente à emporter. Elle a réalisé une **Garantie jeunes** et vit une situation financière précaire. Volontaire, elle souhaiterait travailler plus tard comme aide-soignante. Elle n'a pas de permis de conduire. Son embauche en contrat CDD dans le cadre du **dispositif PEC** d'un an en qualité d'Agent des services hospitaliers (ASH) en Ehpad va lui permettre de développer de l'expérience dans le secteur de son projet professionnel et préparer dans le même temps le **concours au métier d'aide-soignante**.

Laure

Laure est titulaire d'un Bac pro productions horticoles et d'un BTS productions horticoles: distribution commercialisation réalisé en alternance dans l'entreprise Caillaud horticulture. M Caillaud souhaite développer une production en pépinière, il propose à Laure une nouvelle embauche en alternance.

Laure se rend à la mission locale au mois de septembre 2020 pour prendre les renseignements sur les contrats envisageables mais il est difficile de trouver la formation adaptée, aux certifications souhaitées, aux horaires de l'entreprise et au lieu géographique.

Après un certain temps de recherche, de contact avec différents organismes de formation, et d'entretiens avec l'entreprise la **mission locale** propose à l'entreprise d'avoir recours au **CUI-CIE** qui répond aux besoins de l'entreprise financièrement et au temps passé à former Laure. Le contrat a été signé le 04 janvier 2021

Yann

Yann a débuté comme apprenti aide agricole pendant 2 ans à l'issue d'un CAP d'agriculture au CFA des Vaseix – Pendant 4 mois, il a été agent polyvalent à la Mairie de Laurière.

Périodiquement, il a effectué des missions d'ouvrier saisonnier dans l'arrachage et le ramassage des pommes de terre ainsi que leur calibrage. Yann recherche un emploi stable en lien avec l'environnement et la nature, la conduite d'engins de chantier ou agricole.

Yann adresse son CV à la Sté ECO VIDANGE. Pole Emploi propose la mise en place d'une période d'immersion pour tester les capacités et compétences professionnelles de Yann. Elle **est suivie d'une action de formation préalable au recrutement sur le poste d'agent d'assainissement puis d'une aide 1 jeune 1 solution sur un CDI à compter du 07/01/2021.**

Luca

Après sa classe de 3ème en 2017, Luca a effectué un CAP menuiserie par apprentissage (2017-2019) Après obtention de son CAP menuisier, il s'est rapproché des services de la Mission Locale en septembre 2019 et a intégré le dispositif **Garantie jeunes**.

Ne voulant plus travailler dans la menuiserie, une démarche d'exploration de secteurs d'activités s'est mise en place selon les centres d'intérêts : élevage - soins aux animaux (canins) et informatique.

Une 1ere phase d'exploration a permis à Luca de trouver un stage d'un mois dans un élevage canin, mais les perspectives d'emploi vers ces métiers ne l'encouragent pas à poursuivre dans cette voie.

Après le confinement, Luca poursuit ses recherches dans le domaine du numérique et est accueilli en stage pour une période de **mise en situation professionnelle** d'un mois (août) dans l'entreprise de Mr Buisson (CABINET BS). Ses qualités lui permettent de réaliser une seconde période d'un mois afin d'initier une démarche de **recrutement par la voie de l'apprentissage**, concrétisée le 19 octobre avec un contrat d'apprentissage Bac Pro sur 2 ans pour devenir Web Designer.

Jade

Âgée de 23 ans, titulaire d'un Baccalauréat L, Jade a commencé un parcours universitaire en histoire, qu'elle n'a pas poursuivi. Elle a réalisé un **service civique** à la Maison de l'Europe et a assuré dans le cadre d'un CDD de 4 mois des tâches administratives à l'université au service du Carrefour des étudiants. Période un peu contrariée par le confinement. Elle souhaitait confirmer cette orientation et peut être se former ; pour valider cette option elle a réalisé une PMSMP (Stage) à Reliance : structure en lien avec l'action sociale et éducative.

Période qui s'est bien passée. L'entreprise ayant repéré son potentiel lui a proposé de la recruter en alternance, dans le cadre d'un **contrat d'apprentissage**. Elle prépare donc en 2 ans un BTS SAM (support à l'action managériale) avec le CFA Marcel Pagnol. Elle travaille 3 jours en entreprise et 2 en centre de formation (le jeudi et le vendredi).

Cyril

Après une terminale CAP restauration par apprentissage au CFA treize Vents de Tulle, Cyril a pris un 1er contact avec la **Mission Locale Rurale** en Fév. 2017 sans donner suite à ce 1er entretien. Après une période d'errance, une reprise de contact avec l'antenne d'Aixe s'est faite avec la volonté de trouver une solution constructive à sa situation. En Janvier 2020, Cyril intègre le dispositif Garantie Jeunes où il s'investit de manière active (participation, démarches administratives, ...). Sa réelle volonté de trouver une situation professionnelle (Autonomie Logement avec sa compagne, mobilité) l'a amené à accepter une période de mise en situation en milieu professionnel à INTERMARCHÉ d'Aixe-sur-Vienne de 4 semaines, suite à un bilan encourageant un renouvellement de convention lui a été proposé dans la perspective d'un recrutement en CDI tps plein. L'assiduité et l'implication de Cyril sur cette période ont confirmé son recrutement mi-septembre par la direction du Supermarché. Depuis Cyril a pu sécuriser sa situation (Financière et administrative). Lors d'un bilan de suivi en emploi l'employeur se dit satisfait et poursuit la **formation** en interne de Cyril au poste d'Employé libre-service. Cyril envisage de passer son permis de conduire.

Pierre

Âgé de 20 ans, Pierre a préparé et obtenu un bac professionnel en mécanique et préparé un baccalauréat professionnel de Technicien d'usinage en 2019 ; il a souhaité se réorienter et retravaillé son projet professionnel. Il s'est inscrit à la **Mission locale** et a intégré rapidement la Garantie jeunes. Dans ce cadre, il développe une **mission de service civique** au sein de la mission locale de Limoges en qualité d'ambassadeur (il a assuré l'animation d'ateliers citoyens et participé à des projets de communication en lien avec les services de la Mission locale...) ce qui a éveillé son intérêt pour l'animation.

Aujourd'hui, il poursuit sa construction de projet avec une PMSMP (stage) en animation à l'association ALIS, qui valide ce projet et le recrute en contrat PEC d'un an d'animateur avec en parallèle une montée en compétence par la formation au BPJEPS d'animation pour tous.

Ravna

Âgé de 24 ans, originaire de Mayotte, Ravna est arrivé à Limoges pour poursuivre ses études en CAP. Après avoir obtenu un double CAP Carrossier et Peintre en Carrosserie, il effectue une garantie jeunes à la mission locale de Limoges 2018/2019. Il recherche un emploi de peintre en carrosserie.

A eu quelques missions en intérim 2019 début 2020 (Bernis Truck, Mercedes...) arrêt avec le 1er confinement au printemps 2020. A repris le travail durant l'été jusqu'à octobre à Perpignan, puis fin 2020 toujours en intérim avec l'agence Adecco à Limoges qui l'a mis à disposition du garage LABUSSIÈRE à Chateauponsac. L'entreprise intéressée par ses compétences envisage de le recruter.

L'entreprise se décide à le recruter avec le soutien de l'**aide à l'embauche** de 4000 euros (plan « 1 jeune 1 solution ») en CDI temps complet à compter du 18/01/2021.

